

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme**

Dans sa note, le Secrétaire général (A/53/504) rappelle qu'en mars 1998, M. Gáspár Bíró a démissionné comme Rapporteur spécial. M. Leonardo Franco de l'Argentine a été nommé pour y succéder, mais du fait de sa nomination tardive, M. Franco ne pouvait présenter de rapport à l'Assemblée générale en 1998. Ceux qui s'intéressent à la situation au Soudan sont priés de se reporter au rapport préparé pour la session de la Commission de 1998 (référence ci-dessus).

**SWAZILAND**

Date d'admission à l'ONU : 24 septembre 1968.

**TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES**

**Territoire et population :** Le Swaziland n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

**Discrimination raciale**

Date d'adhésion : 7 avril 1969.

Le 15<sup>e</sup> rapport périodique du Swaziland devait être présenté le 6 mai 1998.

**Droits de l'enfant**

Date de signature : 22 août 1990; date de ratification : 7 septembre 1995.

Le rapport initial du Swaziland devait être présenté le 5 octobre 1997.

*Reserves et déclarations :* Article 4.

**RAPPORTS THÉMATIQUES****Mécanismes de la Commission des droits de l'homme****Détention arbitraire, rapport du Groupe de travail (E/CN.4/1998/44, par. 19)**

Le rapport note qu'un appel urgent a été adressé au gouvernement au nom de quatre personnes, mais ne donne aucun détail.

**Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, rapport du Rapporteur spécial**

(E/CN.4/1998/68, par. 12, 13, 37 et 69; E/CN.4/1998/68/Add.1, par. 307)

Un appel urgent a été adressé au nom de responsables de la SFTU (fédération syndicale du Swaziland) et d'autres syndicalistes de ce pays. L'incident qui a donné lieu à cet appel s'est produit dans le contexte d'une grève nationale menée par les syndicats en février 1997 et au cours de

laquelle au moins 23 dirigeants et membres de la SFTU ont été gravement agressés par des agents de police et des militaires au moment où ils quittaient une réunion syndicale. À la lumière de cet incident, et d'une annonce supposément faite par le premier ministre selon laquelle il avait ordonné à la police de « tirer et de tuer » afin de maintenir la loi et l'ordre durant la grève, certains ont dit craindre pour le droit à la vie et à l'intégrité physique des représentants de la SFTU et d'autres activistes syndicaux.

**Torture, rapport du Rapporteur spécial**

(E/CN.4/1998/38, par. 181; E/CN.4/1998/38/Add.1, par. 411)

Un appel urgent a été adressé au gouvernement en faveur du secrétaire de HUMARAS (association du Swaziland pour les droits de l'homme) et président de l'Alliance démocratique du Swaziland, qui aurait été arrêté par la police sans mandat, en février 1997, et détenu au quartier général de police à Manzini. Dans sa réponse, le gouvernement a confirmé l'arrestation de l'intéressé, mais a indiqué qu'il avait été autorisé à consulter son avocat, qu'il n'avait subi aucune violence pendant sa garde à vue et qu'il avait été relâché le lendemain.

**OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN**

Le Swaziland est membre de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et, par conséquent, impliqué, à titre de bénéficiaire et de participant, dans le Programme régional des droits de la personne pour l'Afrique australe, un projet lancé conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD, administré par un bureau situé à Pretoria (voir description sous la rubrique « Afrique du Sud »).

**TANZANIE****(RÉPUBLIQUE-UNIE DE)**

Date d'admission à l'ONU : 14 décembre 1961 (intégration du Tanganyika et de Zanzibar).

**TRAITÉS : RATIFICATIONS ET RÉSERVES**

**Territoire et population :** La Tanzanie n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

**Droits économiques, sociaux et culturels**

Date d'adhésion : 11 juin 1976.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de la Tanzanie devaient être présentés les 30 juin 1990 et 1995 respectivement.

**Droits civils et politiques**

Date d'adhésion : 11 juin 1976.